

**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du Lundi 19 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux, le lundi 19 septembre à 20h00, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert, sous la Présidence de M. Boris LEMAIRE, Maire

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 29 |
| Nombre de conseillers municipaux présents | 26 |
| Nombre de conseillers municipaux absents représentés | 3 |
| Nombre de conseillers municipaux absents | 0 |
| Nombre de votants | 29 |

Date d'envoi de la convocation : mardi 13 septembre 2022

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Jacky CHAUVIN, Jeannine MAGREX, Jean-Pierre LE METAYER, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Sylvaine TEXIER, Rachel GUIHARD, Christelle LANOE, Patrick PONS, Patricia STEVANT, Anthony LECOINTRE, Corinne CHAUMIEN, David BLANCHARD, Alain GUENEGO, Pierre-Alexandre PABOEUF, Marie-Christine DANILO, Anthony JUHEL, Patrick DUBOIS, Roger RICHARD, Frédéric POEYDEMENGE, Laurianne FLEURY, Muriel HUARD, Monique LE BRECH, Vincent THEBAULT, Isabelle ELAIN.

Procurations :

M. Alain LOUIS à M. Jean-Pierre LE METAYER
Mme Brigitte DELAUNAY à Mme Jeannine MAGREX
Mme Nathalie GUILLO à Mme Christelle LANOË

Secrétaire de séance : Mme Jeannine MAGREX

Délibérations publiées et affichées le : jeudi 22 septembre 2022

2022.099 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

Le procès verbal de la séance du 23 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

2022.100 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

Le procès verbal de la séance du 27 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

2022.101 - PROJET CIMETIERE / PRESENTATION DU PROJET ET MODALITES DE LA CONCERTATION

Le projet de nouveau cimetière est inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Un groupe de travail a déjà œuvré sur la conception du projet et sa forme urbaine et paysagère seront présentés en séance.

Le site, outre les espaces dédiés aux espaces funéraires, prévoit la construction d'un préau, l'aménagement d'un jardin du souvenir et une zone technique pour les matériaux ainsi qu'une zone de stationnement pouvant accueillir des visiteurs autres que ceux se déplaçant au cimetière.

Cependant, si la réalisation de ce projet ne peut être remise en cause, il convient de s'interroger sur sa localisation.

Pour se faire, il a été proposé de consulter la population afin d'accompagner les élus sur le choix du site qui accueillera cet équipement public : Le Grand Célac, Kerojonc et la Grée au roc.

Après avis du groupe travail, il a été proposé au Conseil municipal les modalités de consultation suivantes :

- **Consultation par classement (1,2,3)**
- **Le calendrier général de la consultation**
 - Une période d'information et d'échange à partir du 3 octobre afin d'explicitier et de discuter du projet global du cimetière et des études réalisées sur les 3 sites proposés.
 - La période de consultation des questembertois a été proposé sur 2 semaines du 7 au 19 novembre.
 - Le processus de décision s'achèvera par le vote en conseil municipal du 28 novembre 2022.
- **Modalités de consultation**
 - Tout résident de Questembert âgé de plus de 18 ans pourra prendre part à la consultation
 - Trois modalités seront à disposition du public :
 - en ligne
 - par correspondance
 - en présentiel physique en mairie
 - Dépouillement en mairie en présence de représentants élus : entre le 20 et 28 novembre (date à déterminer)

- L'information au public

A - Réunion publique le 21 octobre pour présentation du projet et des sites soumis à la consultation.

B - Une page internet sur le site de la mairie avec l'ensemble des documents d'information et les grandes étapes du projet et de cette consultation.

C - Dossier de consultation : c'est un dossier qui sera disponible sur le site de la collectivité mais aussi en format papier en mairie. Il contient les principales informations sur le projet de cimetière et ses contraintes, sur les études comparatives réalisées sur les 3 sites proposés et sur les modalités de participation proposées aux Questembertois.

D - -Envoi postal : chaque personne inscrite sur les listes électorales de la commune recevra un courrier avec une brochure explicative de 4 pages et un kit pour effectuer son choix par correspondance.

Une exposition :

- en mairie,
- à la médiathèque,
- sur la place de l'église

Elle permettra aux habitants de prendre connaissance du projet et des propositions de sites et de leurs caractéristiques. Les modalités de consultation seront aussi expliquées. La présence des élus selon des horaires qui seront précisés sur le site internet permettront aux habitants de s'adresser directement à eux et de poser des questions.

Bulletin municipal : le bulletin diffusé début octobre, comportera un dossier spécial cimetière qui reprend les informations produite dans le dossier de consultation.

Affichage invitant la population à prendre part à la consultation dans les bâtiments publics ainsi que dans les panneaux d'affichage prévus à cet effet.

Presse : une conférence de presse sera organisée le 3 octobre afin d'informer largement les Questembertois à travers la presse locale

Mise à disposition d'un contact téléphonique et d'un formulaire de contact sur le site internet pour répondre aux questions.

Le Conseil municipal, par 23 voix pour, 4 contre et 2 abstentions, valide ce protocole de consultation de la population qui débutera du 3 octobre au 28 novembre.

2022.102 - QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Le rapport d'activité a été présenté en séance. Il est téléchargeable via le lien suivant : <https://www.questembert-communaute.fr/institution/conseils-communautaires/>

Le Conseil municipal en a pris acte.

2022.103 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET J.HETEAU

Joséphine HETEAU est une athlète d'équitation de haut niveau qui est domiciliée à Questembert. Dans la cadre de sa préparation à l'objectif de participation aux Jeux Olympiques 2024, la municipalité propose de la soutenir financièrement à hauteur de 2 500 € par an pendant 3 années. En contrepartie, Joséphine HETEAU devra mettre en œuvre des actions prévues dans la convention annexée et notamment l'intervention auprès des écoles de la commune.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal par 28 pour et 1 abstention :

- valide les termes de la convention figurant en annexe de la délibération,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat.

Annexe : Convention de partenariat

2022.104 - REPRESENTATIONS / DELEGATIONS V. THEBAULT - I. ELAIN

Monsieur Vincent THEBAULT et Madame Isabelle ELAIN ont été installés au sein du Conseil municipal le 27 juin 2022 suite aux démissions de Madame Patricia ROUGELIN et de Monsieur Julien FROSSARD. Monsieur le Maire a proposé de procéder à leur remplacement dans les commissions où ils siégeaient par les conseillers figurant en jaune dans les tableaux joints.

Des modifications concernant les membres de la commission Écoles, périscolaire et vie citoyennes des enfants, ont également été intégrées dans le tableau (en bleu).

Le Conseil Municipal adopte ces modifications à l'unanimité.

Annexe : Tableau des délégations et comités consultatifs

PERSONNEL COMMUNAL

2022.105 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Tout fonctionnaire est intégré dans un cadre d'emplois selon une catégorie qui correspond à un niveau hiérarchique et donc à une rémunération (A cadre supérieur, B cadre intermédiaire ou C personnel d'exécution) lui donnant vocation à être titulaire d'un grade et à occuper un ensemble de fonctions.

Au cours de sa carrière, l'agent est amené à évoluer selon les règles d'avancement du statut des fonctionnaires territoriaux.

Il peut bénéficier d'un avancement d'échelon de manière automatique qui se traduit par un changement d'indice de rémunération. Chaque cadre d'emplois a une grille indiciaire de référence.

Il peut aussi bénéficier d'un avancement de grade par réussite à un examen professionnel ou un concours, ou en remplissant des conditions d'ancienneté.

Chaque année, un tableau des agents promouvables est établi par le service des Ressources Humaines en lien avec le Centre de Gestion. Au regard de la valeur professionnelle qui porte sur la manière de servir et le savoir être, la Direction Générale, après avis des responsables de service des agents concernés, propose au Maire une liste qui détermine au choix le nombre annuel des avancements.

Après analyse du tableau annuel des avancements possibles et de l'avis favorable émis par les membres du Comité technique le 06 juillet dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère sur cette proposition de modification du tableau des effectifs communaux au 1er juillet 2022.

Annexe : Tableaux des avancements de grade 2022

AFFAIRES FINANCIERES

2022.106 – REVERSEMENT DU PRODUIT PERÇU AU TITRE D'UNE PARTIE DU PRÉLÈVEMENT EFFECTUÉ SUR LE PARI MUTUEL URBAIN (PRORATA DES PARIS ENCAISSÉS LORS DES COURSES À L'HIPPODROME) À LA SOCIÉTÉ DES COURSES

La loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 a modifié la répartition du produit du prélèvement sur les paris hippiques en affectant une partie de celui-ci aux communes d'implantation des hippodromes.

Avant 2019, les EPCI sur les territoires desquels étaient ouverts au public un ou plusieurs hippodromes bénéficiaient intégralement du versement d'une partie du prélèvement perçu par l'État sur les paris hippiques.

L'article 168 de la loi de finances pour 2019 prévoit désormais que le produit du prélèvement sur les paris hippiques, correspondant à 15% maximum du produit local dudit prélèvement, dans la limite de 11 038 889€, est affecté pour moitié aux EPCI et pour moitié aux communes sur les territoires desquels sont ouverts un ou plusieurs hippodromes, au prorata des enjeux des courses hippiques effectivement organisées par lesdits hippodromes, et dans la limite de 772 723€ par ensemble intercommunal

concerné.

Afin de pouvoir reverser les sommes perçues à la société des courses, le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé le reversement des produits des années 2020, 2021 ainsi que pour les années suivantes.

Pour mémoire, les produits perçus et non reversés depuis 2019 :

| Année | Montant reçu |
|-------|--------------|
| 2019 | 2 426,37 |
| 2020 | 1 484,28 |
| 2021 | 2 566.54 |

AFFAIRES FONCIERES

2022.107 – DÉLAISSÉS COMMUNAUX : RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET VENTE DES PARCELLES

L'enquête publique concernant la vente de délaissés communaux s'est déroulée du 16 mai au 01 juin 2022. Monsieur Alain Guyon, commissaire enquêteur, a rendu ses conclusions le 27 juin 2022. Elles ont été présentées en séance.

Le prix de vente proposé est identique aux précédentes ventes de délaissés communaux en date de 2019 soit 5,20 €. Les frais (bornage, actes) sont à la charge du demandeur.

Après exposé de Monsieur Le Metayer, le Conseil municipal à l'unanimité :

- prend acte des conclusions du commissaire enquêteur
- autorise la vente des délaissés communaux listés dans l'annexe
- décide de fixer le prix de vente à 5,20 € le m²
- dit que les frais d'actes et de bornage seront à la charge des demandeurs
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces y afférents.

Annexes : Tableau des demandes et plan

2022.108 – ACHAT DE LA PARCELLE AD 48 – LE VIEUX PRESBYTHERE – COMPLEMENT

Par délibération en date du 23 mai 2022, le Conseil municipal a approuvé l'achat de la parcelle AD 48 située au Vieux Presbytère au prix de 2 377 € à Monsieur Prugnard et Mme Deblock nouveaux propriétaires du bien.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé l'ajout des conditions suivantes à la cession :

- Mise en place d'une clôture et d'un portillon entre les parcelles AD 48 et AD 52 par la mairie.
- Création d'une servitude de passage au profit des cédants tant que ceux-ci seront propriétaires de la parcelle cadastrée AD 52.
- L'autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant de signer les actes et toutes les pièces y afférentes.

Annexe : Plan

2022.109 – CESSION PAR LE DEPARTEMENT DES PARCELLES AD 481 et 483 – LE VIEUX PRESBYTHERE

Le département est propriétaire des parcelles cadastrées AD 481 et 483 au Vieux Presbytère. Ces terrains ont été aménagés par le département dans le cadre d'une section de la voie verte. Ils permettent la liaison piétonne entre la zone de Lenruit et le centre ville.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la rétrocession de ces parcelles à la commune à l'Euro symbolique.

Annexe : Plan

2022.110 – NOM DE RUES LOTISSEMENT KERBONNET

Les travaux de viabilisation du nouveau lotissement à Kerbonnet sont en cours. La commercialisation des lots a commencé et il convient, dès à présent, de procéder à la dénomination des rues.

Le groupe de travail Toponymie a fait les propositions suivantes :

- Rue Yves Coppens
- Rue des Menhirs
- Rue des Dolmens
- Rue du Cairn

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Annexe : Plan

2022.111 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC/ ENEDIS / PARCELLES AK 4-61-83-141- 273 ET XB 15-212 / CELAC-LES BUTTES

Une convention de servitude a été établie entre la Commune et ENEDIS (anciennement ERDF) portant sur l'établissement d'une canalisation souterraine.

Cette convention a été enregistrée mais n'a pas été publiée au service de publicité foncière.

Il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement cette servitude.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique pour les parcelles AK 4-61-83-141- 273 ET XB 15-212.

Annexe : Plan des parcelles

INFORMATIONS

2022.112 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

La liste des déclarations d'intention d'aliéner est jointe en annexe.

Le Conseil municipal en a pris acte.

Annexe : Liste des DIA

2022.113 - QUESTEMBERT COMMUNAUTE

Monsieur le Maire a fait un point sur les affaires courantes de Questembert Communauté.

Aire des gens du voyage : tous les lots de la consultation de réaménagement du site n'ont pas reçu de réponse (terrassement notamment).

Plateforme bois Limerzel : tous les lots n'ont pas reçu de réponse.

Stations VAE : les vélos sont repartis en raison d'actes de vandalisme ; un travail est en cours avec le prestataire pour sécuriser l'environnement.

Convention CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) : Présentation au prochain conseil communautaire du GAB 56 et de la Marmite.

2022.114 - QUESTIONS ORALES :

M. Anthony JUHEL demande si la commune réalisera un Plan d'économie d'énergie.

Monsieur le Maire indique que l'électricité et le gaz sont des marchés à prix bloqués donc pour l'instant il n'existe pas de modifications mais cela restera à consolider lors de la reconduction du marché.

Une modification des horaires du chauffage est prévue pour limiter la consommation. Les écoles, le multi-accueil bénéficient du réseau de chaleur alimenté par la chaudière de la piscine. Le marché est conclu avec la SIC bois : l'électricité est produite par l'école.

M. Jean-Pierre LE METAYER indique que l'éclairage public est réparti sur 3 zones. Une décision d'harmonisation des heures de fermeture a été prise sur les 3 zones : fermeture à partir de 23 h jusqu'à 6h.

Mme Marie-Christine DANILO demande si des échanges avec Questembert Communauté ont lieu concernant les zones où l'éclairage reste allumé jusqu'à minuit. Le maire indique que les horaires sont fixés et qu'une réflexion est en cours.

M. Maxime PICARD indique que, concernant la future ZAC de Lauzach, ces éléments seront pris en compte ; il faudra convaincre les entreprises de ne pas éclairer toute la nuit mais uniquement prendre en compte la sécurité.

M. David BLANCHARD demande si la fermeture de la piscine est envisagée au regard de la hausse des coûts de l'énergie.

Monsieur Le Maire indique que la piscine est le plus gros consommateur d'énergie ; le sujet est en cours de réflexion (ex : baisse de la température de l'eau) mais le coût énergétique de notre piscine est peu dépendant des énergies fossiles (cf ci-dessus) sauf en cas de panne de la chaufferie bois.

M. Frédéric POEYDEMENGE évoque l'état énergétique des bâtiments communaux. « Quels éléments de connaissance avons-nous par exemple concernant la mairie ou d'autres bâtiments à proximité ? »

Monsieur le Maire indique que les services qui entretiennent ces bâtiments connaissent les bâtiments concernés (ex : bâtiment des pongistes).

Les huisseries de la mairie ont été refaites en 2012. Le démarrage du chauffage y est tardif. Une posture de vigilance avec contrôle des températures est pratiqué plutôt que d'engager des investissements onéreux avec de gros travaux.

M. Anthony JUHEL pose la question de l'état de nos cours d'eau après l'été. « Quel plan d'actions sur les remplacements de conduite d'eaux pluviales ? »

M. Jacky CHAUVIN indique que le SIAEP poursuit sa politique de lutte contre les fuites. Des compteurs de répartition sont installés ; ils servent à évaluer les surconsommations la nuit en lien avec la SAUR.

La situation est moins dramatique que dans d'autres régions mais une vigilance est de mise car l'étiage faible.

Monsieur le Maire préconise une réaction plus précoce au printemps pour anticiper la préservation de la ressource en eau.

Des efforts personnels sont à fournir également : lavage des voitures, piscine... ainsi que des efforts en lien avec nos concessionnaires.

M. Jean-Pierre LE METAYER rappelle que l'arrêté préfectoral sécheresse est toujours en vigueur.

M. Frédéric POEYDEMENGE souhaite connaître la date et le lieu du prochain trappage des chats libres.

Monsieur le Maire indique que la police municipale pilote le sujet ; plusieurs zones sont en cours de ciblage. L'information plus précise sera donnée ultérieurement. Des retours positifs sont remontés des quartiers où les opérations ont été menées.

M. Valérie JEHANNO demande à quelle étape est la commune concernant la création de l'aire de covoiturage de la route de Péaule.

Monsieur le Maire indique qu'une demande officielle doit être adressée au Département. Il indique que le comité aménagement départemental sera relancé sur le sujet. Il indique également qu'un problème de stationnement à la gare est soulevé.

2022.115 – INFORMATIONS DIVERSES

Le calendrier des prochains événements et comités a été présenté et en voici la liste ci-dessous :

- **Lundi 26 septembre - 18h30** : *Conseil communautaire*
- **Mardi 27 septembre - 18h30** : *Schéma communal des mobilités douces*
- **Samedi 1 octobre à partir de 15h** : *30 ans Association Cinéma Iris*
- **Dimanche 2 octobre à partir de 9h** : *Quest en Rose*
- **Mardi 4 octobre - 18h** : *Commission Finances*
- **Mercredi 5 octobre - 19h30** : *Comité Commerces et Marchés*
- **Mercredi 12 octobre - 18h** : *Comité écoles, périscolaire et vie citoyenne des enfants*
- **Lundi 17 octobre - 20h** : *Conseil municipal*
- **Vendredi 21 octobre à 18h30** : *Réunion publique Projet Cimetière*
- **Mercredi 26 octobre à 18h30** : *Comité aménagement du territoire-Voirie*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.